



RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 06 SEPTEMBRE 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 6 septembre 2016 sous la présidence de Gildas JOBERT, Maire.

Présents : Gildas JOBERT, Hervé BOCHET, Anne CHEVALLIER, Rémi VALLIN, Morgane LEFEVRE, Albert DUPRAZ, Jocelyne JULLIARD, Alain FAVIER, Elisabeth DEFUNTI, Philippe DIOLOGENT.

Excusée : Laure DUPRAZ-CHAUDET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Morgane LEFEVRE.

Le relevé des décisions du Conseil Municipal du 12 juillet 2016 est adopté à l'unanimité.
Un point est rajouté à l'ordre du jour : l'abattement de la taxe d'habitation pour les personnes handicapées ou invalides.

COMMUNICATIONS

- Le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier en date du mois de juillet du Club des Aînés ruraux demandant une participation financière. Le Maire rappelle que la subvention a été votée par le Conseil Municipal le 8 avril 2016 et que celle-ci a été mandatée fin août.
Il est fait part également de problèmes d'entretien de la salle communale lors de certaines manifestations de ce même Club, un courrier est en cours.
- Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une personne serait intéressée pour acheter une partie d'une parcelle communale dans le cadre d'un projet d'acquisition immobilière.
Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents**, accepte de vendre une partie de la parcelle communale N° 2359 (environ 242 m²), cadastrée Section F, lieudit « Plan du Clou » au prix de 850 € sous réserve que le cheminement pour les piétons soit maintenu.
Les frais notariés et de géomètre liés à cette opération seront à la charge de l'acquéreur.
- Le Maire expose au Conseil Municipal les revendications du « collectif des infirmiers de montagne » concernant le remboursement de leurs indemnités kilométriques. Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents**, apporte son soutien au « collectif des infirmiers de montagne », notamment en vue de la grève prochaine du 16 septembre 2016.

PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du départ au mois d'août de l'employé communal en poste depuis mai 2009 et de l'embauche au mois de juillet d'un nouvel agent technique. Le passage de relais entre les 2 a ainsi pu se faire dans de bonnes conditions.

Le nouvel employé communal est de plus venu se présenter aux membres du conseil à l'occasion de ce conseil municipal.

Le contrat de l'agent qui travaille en partie pour le secrétariat et en partie pour le restaurant scolaire a été renouvelé pour un an. Une présence de secrétariat en mairie le jeudi a été rajoutée.

BUDGET COMMUNAL 2016 : DÉCISION MODIFICATIVE N°3

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la Décision Modificative N°3 du Budget communal 2016 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 4 406.20 Euros et qui est liée aux travaux de voirie.

BUDGET DU SERVICE DES EAUX 2016 : DÉCISION MODIFICATIVE N°3

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la Décision Modificative N°3 du Budget du service des eaux 2016 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 250 Euros.

CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE LE CHATEL ET L'ASSOCIATION CANTONALE D'ANIMATION DU CANTON DE SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE CONCERNANT L'ACCUEIL DE LA LUDOTHÈQUE ITINÉRANTE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le renouvellement de la convention avec l'association cantonale d'animation (ACA) du canton de Saint-Jean-de-Maurienne, pour une durée d'un an, concernant l'accueil de la ludothèque itinérante.

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE CRÉDIT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, demande au Crédit Agricole de Savoie l'attribution d'une ouverture de crédit à court terme, d'un montant de 30 000.00 Euros pour une durée de 12 mois.

PROJET DE MICROCENTRALE

Le Maire et l'Adjoint indiquent aux membres du Conseil Municipal que des discussions ont repris récemment avec la société SHEMA (filiale d'EDF) concernant l'aménagement hydroélectrique projeté conjointement avec la commune d'Hermillon.

Un projet de convention pour 40 ans est actuellement en cours d'élaboration et devra être examiné au prochain Conseil Municipal.

L'aménagement projeté s'inscrit dans un concours national diligenté par l'Etat français et qui doit être présenté le 02 décembre 2016. Dans l'hypothèse où le projet serait retenu et sous réserve que toutes les contraintes administratives soient levées dans les délais impartis, une mise en service pourrait s'envisager à l'horizon 2020.

Le Conseil Municipal souhaite que ce projet de convention soit soumis à un juriste.

TRAVAUX

Le Maire adjoint informe le Conseil Municipal de l'avancement des différents chantiers entrepris sur la commune.

- Les travaux de remplacement d'une portion de la conduite d'eau (lg 135 ml) des sources de l'Alpettaz sont achevés.
- Le mur de soutènement au Villaret a été réalisé.
- Les travaux d'aménagement de sécurité et de mise en accessibilité PMR du bâtiment Mairie/Ecole sont pratiquement terminés, il reste :
 - La pose des barrières et de la main courante (fin septembre).
 - La mise en place de la porte d'entrée (semaine 37).
 - La pose d'une barrière sur le mur du parking et l'aménagement paysager qui se feront à l'automne.

RENTRÉE SCOLAIRE

Monsieur le Maire fait le point sur la rentrée scolaire : la classe maternelle du Châtel compte 21 enfants en petite section et 4 en moyenne section. Sur l'ensemble du RPI, ce sont 115 enfants qui sont scolarisés.

TAXE D'HABITATION : ABATTEMENT SPÉCIAL À LA BASE EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES OU INVALIDES

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (VOTES : Pour : 8, Contre : 1 - Philippe DIOLOGENT, Abstention : 1 – Alain FAVIER), décide d'instituer l'abattement spécial à la base de 10% en faveur des personnes handicapées ou invalides, suite au courrier de demande d'un habitant de la commune.

Les services fiscaux demanderont les justificatifs nécessaires aux personnes qui en feraient la demande avant de valider cet abattement.

QUESTIONS DIVERSES

⇒ Vitesse

On constate que de nombreux conducteurs accélèrent une fois qu'ils ont franchi le rétrécissement réalisé au niveau du bâtiment Mairie / Ecole.

Il sera demandé des conseils sur ce qu'il est envisageable de faire auprès des services du TDL de Maurienne afin que la limitation de vitesse soit respectée, notamment au Ventour.

⇒ Ordures

Des déchets ont encore été retrouvés à côté des bennes à ordures. La contribution et le respect par tous sont demandés.

Le secrétaire de séance,
Morgane LEFEVRE

Le Maire,
Gildas JOBERT